

Le coupeur de main de Châtellerault était bien un musulman que l'Intérieur ne réussit pas à expulser

écrit par Maxime | 14 novembre 2019



Maxime nous a envoyé un nouvel article qui confirme ses intuitions et celles du journaliste de la “Nouvelle République”.

Voir ici l'article d'hier :

<https://resistancerepublicaine.com/2019/11/13/chatellerault-le-parquet-refuse-de-dire-si-lhomme-qui-voulait-couper-la-main-dun-enfant-est-musulman/>

Châtellerault : après avoir menacé de couper la main d'un enfant, il part en détention

« Hier, un quinquagénaire algérien a été condamné et incarcéré pour deux ans et demi après avoir menacé de couper

la main d'un collégien de Châtellerault.

Des regards appuyés de collégiens, un doigt pointé vers sa silhouette étrange passant derrière un grillage, c'est ce qui motive la sortie violente de Mohamed vendredi 8 novembre 2019.

.

Elle vise un collégien de treize ans participant à un cours d'éducation physique et sportive en dehors de l'enceinte du collège George-Sand de Châtellerault.

Le quinquagénaire l'interpelle à travers le grillage, il cherche le chemin de la mosquée et un accompagnateur pour le guider.

.

Assigné à résidence dans un hôtel Et puis, un doigt pointé vers lui provoque son explosion :

« Je vais te couper la main et les doigts comme aux femmes en Arabie Saoudite ! »

Il insulte le père du jeune élève, dont les parents sont d'origine maghrébine, de :

« sale chien de Français ».

.

Le principal de l'établissement avise la police et donne le signalement de ce quinquagénaire à la barbe blanche affichant le cal entre les deux yeux, une bosse typique des musulmans les plus pratiquants.

Le lendemain, Mohamed, 53 ans, se fait cueillir comme une fleur au commissariat alors qu'il vient pointer.

.

Le ministère de l'Intérieur vient tout juste d'assigner à résidence dans un hôtel de Châtellerault ce Marseillais que le préfet des Bouches-du-Rhône avait placé en centre de rétention depuis trois mois sans pouvoir parvenir à l'expulser vers sa terre d'origine alors qu'il sortait de détention.

Anxiogène. En France depuis plus de quarante ans où il a fait souche, l'homme s'est clairement radicalisé et présente des signes jugés très inquiétants, ce qui motivait l'arrêté d'assignation à résidence émanant directement du ministère de l'Intérieur.

Un homme fiché S (1) envoyé finalement dans la Vienne loin de ses attaches marseillaises.

.

Hier, il n'est pas venu à l'audience du tribunal. Pas plus que sa jeune victime ni ses parents.

Le procureur Filié dénonce un « dossier particulièrement anxiogène » face à un box vide. Mohamed Ziane n'a pas voulu voir le tribunal refusant son extraction ; il n'a pas plus souhaité rencontrer l'avocate désignée pour le défendre.

.

« Heureusement qu'il y avait un grillage de séparation », relève le procureur, inquiet d'un passage à l'acte potentiel du suspect qui avait également mimé un geste d'égorgement choquant deux collégiens.

.

Il requiert deux ans de détention contre un prévenu qui lui a dit préférer la prison à l'obligation de venir pointer trois fois par jour au commissariat.

Me Masson s'inquiète de la « *précarité absolue* » de ce prévenu fantôme qu'elle découvre au travers des pièces de la procédure.

Retour en détention Un homme dont les attaches familiales sont en France où il vit depuis 1976, et où il multiplie les condamnations pour violences, outrages et rébellion contre les forces de l'ordre depuis vingt-cinq ans.

L'ancien maçon cumule dix-huit mentions sur son casier et plusieurs séjours en détention.

La justice le maintient en cellule pour deux ans et demi.

.

(1) Cet aspect du dossier n'a pas été évoqué à l'audience, aucune source officielle n'a souhaité confirmer formellement qu'il faisait l'objet de cette fiche destinée à surveiller les allées et venues de personnes considérées comme présentant une menace pour la sûreté de l'État ».

<https://www.lanouvellerepublique.fr/chatellerault/chatellerault-apres-avoir-menace-de-couper-la-main-d-un-enfant-il-part-en-detention>